



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'EAU POTABLE  
EXERCICE 2017**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.  
Le Comité Syndical de l'USESA  
du 10 juillet 2018

## **Préambule**

### **• Pourquoi un rapport annuel ?**

**Le rapport annuel répond à l'obligation de transparence introduite par la loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République vient la compléter**

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

### **• Il constitue un outil de communication .....**

**..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....**

*Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les communes, pour une présentation par les Maires aux conseillers municipaux avant le 31 décembre de l'année n+1.*

*Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).*

*Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.*

*Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.*

*Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.*

**..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....**

*Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.*

*☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Ils renseignent l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) chargé de l'élaboration d'un système d'information national → [site ONEMA www.onema.fr](http://www.onema.fr)*

*Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en page 38.*

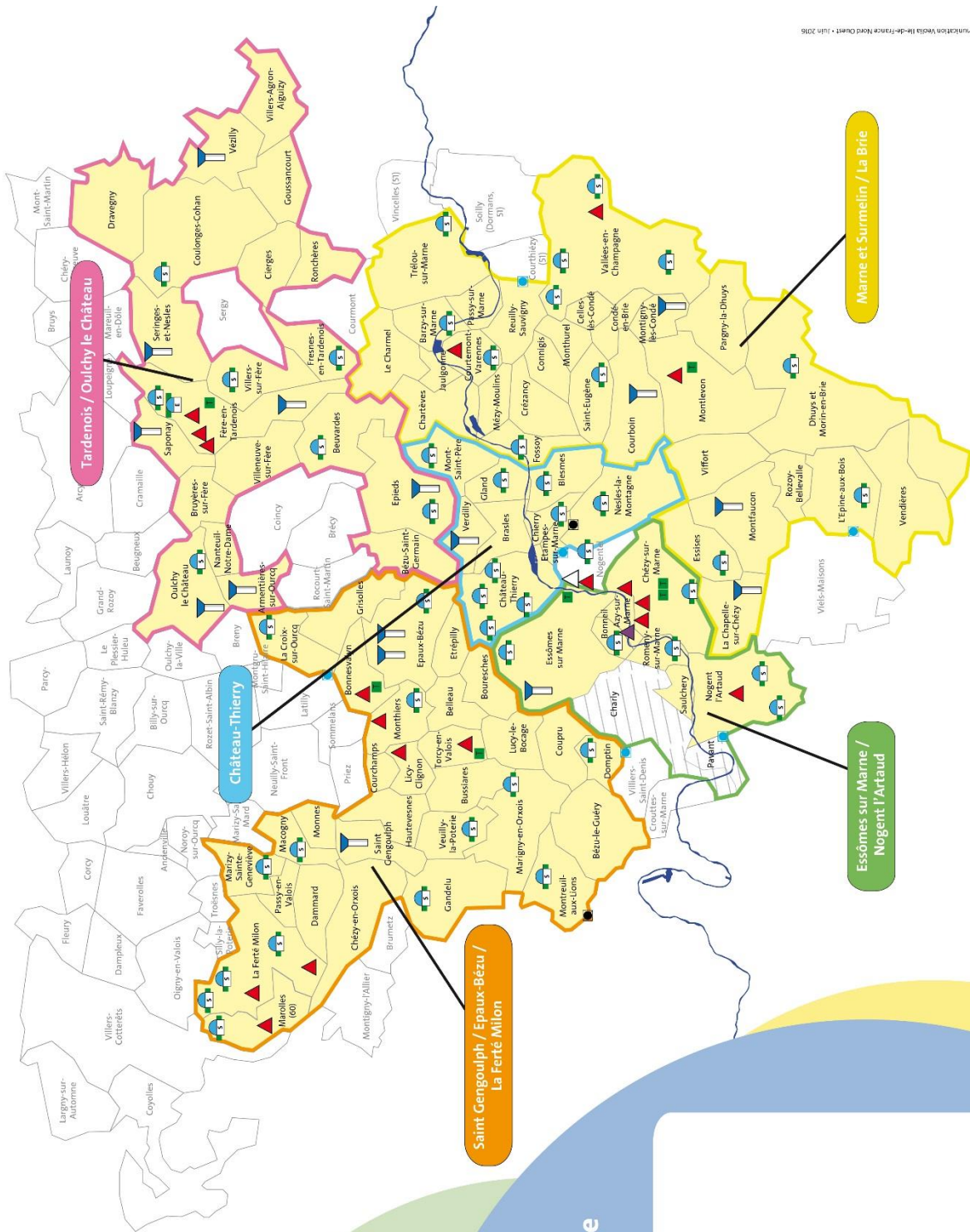
*☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

## SOMMAIRE

	<b>PREAMBULE</b>	<b>p.2</b>
<b>1.</b>	<b>IMPLANTATION DES INSTALLATIONS</b>	<b>p.4</b>
<b>2.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE L'USESA</b>	<b>p.5 à p.7</b>
	2.1 Organisation administrative	p.5-6
	2.2 Mode de gestion du service d'eau	p.6
	2.3 Communes membres de l'USESA	p.7
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DU SERVICE</b>	<b>p.8 à p.11</b>
	3.1 Volumes prélevés	p.8
	3.2 Volumes consommés et volumes vendus	p.8-9
	3.3 Abonnés	p.9
	3.4 Réservoirs	p.10
	3.5 Linéaire du réseau	p.11
	3.6 Réduction des pertes en réseau	p.11
<b>4.</b>	<b>GESTION PATRIMONIALE</b>	<b>p.12 à p.18</b>
	4.1 Schéma de distribution	p.12-13
	4.2 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable	p.14
	4.3 Indicateurs	p.15-16
	4.4 Renouvellement du réseau	P.16
	4.5 Inventaire et renouvellement des branchements	p.17
	4.6 Renouvellement des compteurs	p.17
	4.7 Entretien et rénovation des installations	p.17-18
<b>5.</b>	<b>QUALITE DE L'EAU - PRESERVATION DE LA RESSOURCE</b>	<b>p.18 à p.20</b>
	5.1 Qualité de l'eau	p.18-20
	5.2 Protection et préservation des ressources	p.20
<b>6.</b>	<b>INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>p.21 à p.29</b>
	6.1 Tarification de l'eau potable	p.21-23
	6.2 Principales données budgétaires et financières	p.23-25
	6.3 Travaux réalisés en 2017 et leur financement	p.25-29
<b>7.</b>	<b>AUTRES ACTIVITES 2017</b>	<b>p.30 à p.33</b>
	7.1 Contrôle des poteaux incendie	p.30-31
	7.2 Fuites après compteurs sur les installations privées	p.32
	7.3 Coopération décentralisée	p.32-33
	7.4 Actions de communication	p.33
<b>8.</b>	<b>TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2018/2020</b>	<b>p.34 à p.37</b>
<b>9.</b>	<b>INDICATEURS DU SERVICE</b>	<b>p.38 p.46</b>
	Tableau récapitulatif des indicateurs du service	p.38
	Factures d'eau types 120 m <sup>3</sup> et 90 m <sup>3</sup>	p.39-42
	Note d'information de l'Agence de l'Eau	p.43-46
<b>10.</b>	<b>COMITE SYNDICAL DE L'USESA</b>	<b>p.47</b>

# 1. Implantation des installations

Service Communications Vieilles Maisons de France Nord-Ouest - Juin 2016



Saint Gengoulph / Epaux-Bézu / La Ferté Milon

Esômes sur Marne / Nogent l'Arnaud

Marne et Surmeulin / La Brie

Tardenois / Oulchy le Château

Château-Thierry

**Implantation des installations de l'Union des Services de l'Eau du Sud de l'Aisne**

- Réservoir sur tour
- Réservoir semi-enterré
- Réservoir enterré
- Captage d'eau souterraine
- Prise d'eau en Marne
- Eau industrielle (EI)
- Usine de traitement
- Marne
- Compteur d'achat en gros
- Compteur de vente en gros

## 2. Présentation générale de l'USESA

### 2.1. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons (pour la commune d'Oulchy-le-Château) et dans l'Oise (commune de Marolles).

En 2017, l'USESA est constituée de 97 communes.

#### • Chiffres clés de l'USESA

➤ 62 338 habitants desservis	➤ 27 ressources
➤ 67 réservoirs d'une capacité de 25 530 m <sup>3</sup>	➤ 1 171.06 km de réseau (hors branchements)
➤ 27 862 abonnés	➤ 3 865 313 m <sup>3</sup> vendus

#### • Bureaux d'accueil de l'USESA

<b>4 bis avenue Gustave Eiffel – 02400 CHATEAU-THIERRY</b>	
<b>Contacts : Tél. 03.23.71.02.80</b>	<b>Horaires d'accueil du Public</b>
<b>Fax. 03.23.71.56.31</b>	<b>09h00 à 12h et 13h30 à 17 h 00</b>
<b>Adresse e-mail : contact.eau@usesa.fr</b>	<b>Site internet : www.usesa.fr</b>

#### • Administration de l'USESA

✚ **Le Syndicat** regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon la démarche de proximité voulue par les élus de l'USESA :

- Secteur de Château-Thierry
- Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
- Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
- Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
- Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud

✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants

✚ **Le bureau** comprend 1 président et 8 vice-présidents

✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées

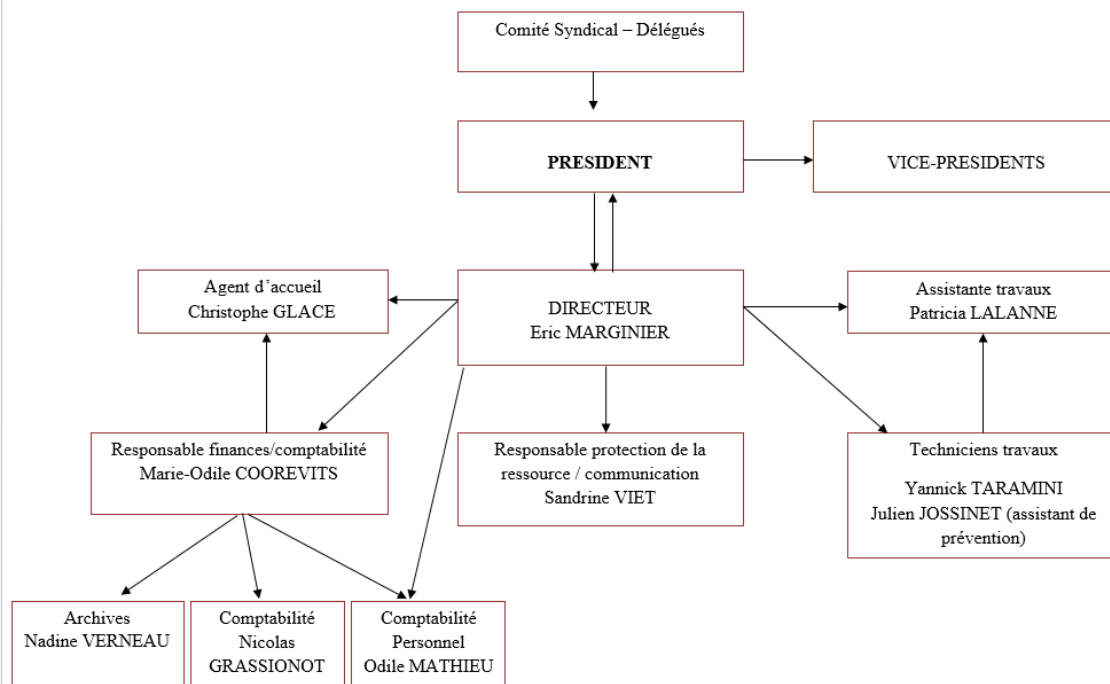
#### • Personnel de l'USESA

✚ En 2017, l'effectif de l'USESA compte 10 agents pour 8.60 Equivalents Temps Plein répartis aux postes suivants :

<b>Direction</b>	<b>1</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2</b>
<b>Service financier</b>	<b>3</b>
<b>Service technique</b>	<b>3</b>
<b>Environnement – communication</b>	<b>1</b>

## ORGANIGRAMME

Décembre 2017



## 2.2. Mode de gestion du service d'eau

### • *Situation contractuelle de l'USESA*

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans, avec l'option de trois îlots concessifs :

- la télé-relève des compteurs sur le territoire (mise en place sur une période de 3 ans),
- la sectorisation (6 mois pour l'étude et 2 ans pour la mise en place des compteurs de sectorisation à compter de la validation de l'étude par l'USESA),
- la suppression des branchements plomb.

Aucun avenant n'a été signé en 2017.

### • *Bureaux d'accueil du délégataire*

<b>VEOLIA EAU</b>
<b>Rue Gustave Eiffel – 02400 CHATEAU-THIERRY</b>
<b>Horaires d'accueil du public : 8h/12h - 13h30/17h30</b>
<b>Service d'astreintes : 09.69.36.72.61 (7 jours sur 7 – 24h/24)</b>
<a href="http://www.veoliaeau.fr">www.veoliaeau.fr</a>

### • *Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)*

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le 05 octobre 2017.

Le rapport annuel 2016 du délégataire et le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2016 de l'USESA ont été présentés.

### 2.3. Communes membres de l'USESA

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	107	58
2	Azy-sur-Marne	403	177
3	Barzy-sur-Marne	397	221
4	Belleau	142	73
5	Beuvardes	737	377
6	Bézu-le-Guéry	270	119
7	Bézu-Saint-Germain	1042	399
8	Blesmes	431	210
9	Bonneil	386	221
10	Bonnesvalyn	251	110
11	Bouresches	207	88
12	Brasles	1442	680
13	Bruyères-sur-Fère	193	93
14	Bussiares	133	77
15	Celles-lès-Condé	85	49
16	La Chapelle-sur-Chézy	291	128
17	Charly/Marne (adhésion partielle)	14	6
18	Le Charmel	329	159
19	Chartèves	360	180
20	Château-Thierry	14938	6191
21	Chézy-en-Orxois	413	171
22	Chézy-sur-Marne	1366	667
23	Chierry	1082	544
24	Cierges	72	41
25	Condé-en-Brie	671	342
26	Connigis	325	145
27	Coulonges-Cohan	448	219
28	Coupru	177	72
29	Courboin	311	145
30	Courchamps	97	44
31	Courtemont-Vareennes	320	149
32	Crézancy	1325	497
33	La Croix-sur-Ourcq	115	53
34	Dammard	412	191
35	Dhuys et Morin-en-Brie	851	408
36	Domptin	678	304
37	Dravegny	150	55
38	Epaux-Bézu	592	278
39	Epieds	391	185
40	L'Epine-aux-Bois	269	133
41	Essises	452	184
42	Essômes-sur-Marne	2848	1227
43	Etampes-sur-Marne	1244	667
44	Etrépilly	104	58
45	Fère-en-Tardenois	3259	1259
46	La Ferté-Milon	2303	1020
47	Fossoy	571	258
48	Fresnes-en-Tardenois	275	106
49	Gandelu	703	299

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
50	Gland	471	231
51	Goussancourt	123	66
52	Grisolles	222	100
53	Hautevesnes	171	72
54	Jaulgonne	661	344
55	Licy-Clignon	78	36
56	Lucy-le-Bocage	198	94
57	Macogny	76	23
58	Marigny-en-Orxois	482	260
59	Marizy-Sainte-Geneviève	130	63
60	Marolles	694	311
61	Mézy-Moulins	537	229
62	Monnes	114	44
63	Mont-Saint-Père	719	319
64	Montfaucon	207	94
65	Monthiers	159	76
66	Monthurel	152	83
67	Montigny-lès-Condé	65	92
68	Montlevon	292	128
69	Montreuil-aux-Lions	1412	633
70	Nanteuil-Notre-Dame	62	43
71	Nesles-la-Montagne	1264	479
72	Nogent-l'Artaud	2228	984
73	Oulichy-le-Château	841	354
74	Pargny-la-Dhuys	190	92
75	Passy-en-Valois	164	58
76	Passy-sur-Marne	141	87
77	Pavant (adhésion partielle)	5	2
78	Reuilly-Sauvigny	230	111
79	Romeny-sur-Marne	501	235
80	Ronchères	124	65
81	Rozoy-Bellevalle	123	68
82	Saint-Eugène	248	97
83	Saint-Gengoulph	150	69
84	Saponay	284	131
85	Saulchery	722	344
86	Seringes-et-Nesles	295	113
87	Torcy-en-Valois	91	46
88	Trélou-sur-Marne	974	534
89	Vallées-en-Champagne	575	307
90	Vendières	164	78
91	Verdilly	470	188
92	VeUILly-la-Poterie	152	80
93	Vézilly	195	99
94	Viffort	326	165
95	Villeneuve-sur-Fère	267	136
96	Villers-Agron-Aiguizy	85	42
97	Villers-sur-Fère	522	214
<b>TOTAL USESA</b>		<b>62 338</b>	<b>27 856</b>

**Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 6 abonnés vente en gros.**

**L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT :**  
Population légale 2012 selon Insee, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

### 3. Description du service

#### 3.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2017 : 5 143 515 m<sup>3</sup>

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Situation	Ressources	Usines	2016	2017	2016/2017
Château-Thierry	Puits Plaine 1		938 543	784 424	-16,42%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 Puits C1 Puits C2	Station de déferrisation et démanganisation	933 950	486 949	-47,86%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau Chézy-sur-Marne	1 252 673	1 755 349	40,13%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/ décarbonatation de Torcy-en- Valois	177 206	161 797	-6,88%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		127 784	128 387	
Monthiers	Puits de Monthiers		95 228	82 501	
Courtemont-Varennes	Puits n°1-2-3		46 925	18 417	-60,75%
Vallées-en-Champagne / La Chapelle- Monthodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		556 156	528 127	-5,04%
Epaux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	Station de décarbonatation	233 636	183 309	-21,54%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	230 653	259 582	3,32%
	Puits 4		304 104	292 927	
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		63 079	70 271	11,40%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	326 401	246 458	-24,49%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		113 153	112 962	-0,17%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 282	1 642	28,08%
Marolles	Source de Marolles		39 756	30 413	-23,50%
<b>TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m<sup>3</sup></b>			<b>5 446 949</b>	<b>5 143 515</b>	<b>-5,57%</b>

Volume prélevé par nature d'eau (m <sup>3</sup> )	2016	2017	Répartition 2017
Total prélevé	5 446 949	5 143 515	100,00%
eau de surface	1 252 673	1 755 349	34,13%
eau souterraine	4 194 276	3 388 166	65,87%

#### 3.2. Volumes consommés et volumes vendus

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m <sup>3</sup> )				
		2016	2017	%
A	Volumes prélevés	5 446 949	5 143 515	-5,57%
B	Besoins en eau des usines	303 269	362 209	19,43%
A-B	Volumes produits	5 143 680	4 781 306	-7,05%
C	Volumes achetés à d'autres services d'eau	4 248	7 030	65,49%
	<i>Saur France</i>	4 248	7 030	65,49%
D	Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau	51 321	44 693	-12,91%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	692	429	-38,01%
	<i>Nogentel</i>	2903	2026	-30,21%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	278	396	42,45%
	<i>Pavant</i>	416	418	0,48%
	<i>Viels-Maisons</i>	798	2 064	158,65%
	<i>Courthiezy et Soilly</i>	46 234	39 360	-14,87%
<b>E=A-B+C-D</b>	<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>5 096 607</b>	<b>4 743 643</b>	<b>-6,93%</b>



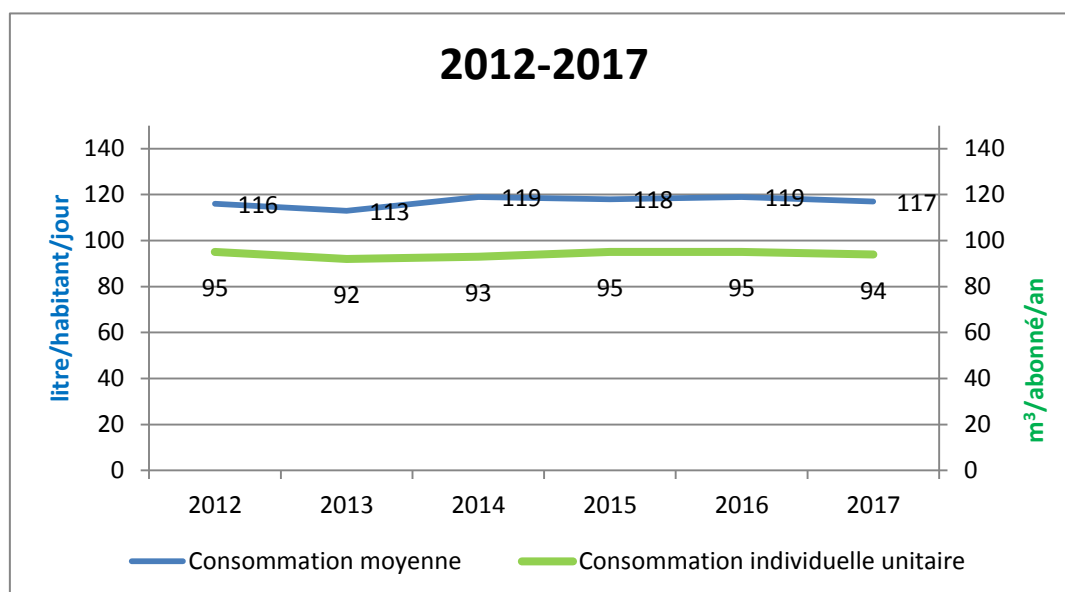
VOLUMES CONSOMMES ET VOLUMES VENDUS (en m <sup>3</sup> )				
		2016	2017	%
	<b>Volumes vendus</b>	<b>3 937 052</b>	<b>3 865 313</b>	<b>-1,82%</b>
F	<b>Volumes comptabilisés 365 jours</b>	3 942 464	3 851 885	-2,30%
G	<b>Volumes de services</b> ( <i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i> )	65 884	38 070	-42,22%
H	<b>Volumes consommés sans comptage</b> ( <i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i> )	5 800	5 945	2,50%
<b>I=F+G+H</b>	<b>Total des volumes consommés autorisés</b>	<b>4 014 148</b>	<b>3 895 900</b>	<b>-2,95%</b>

Toutes catégories confondues, les volumes vendus baissent de 1.82%

### 3.3. Abonnés

NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2016	2017	%
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	27 588	27 862	0,99%
domestiques et collectifs ou assimilés	27 461	27 734	0,99%
autres que domestiques	121	122	0,83%
autre service d'eau potable	6	6	0,00%
<b>Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m<sup>3</sup>)</b>	3 937 052	3 865 313	-1,82%
<b>Nombre total d'habitants desservis</b>	61 929	62 338	0,66%

#### Consommation individuelle unitaire et consommation moyenne



**Consommation individuelle unitaire** : consommation annuelle des clients particuliers individuels divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients particuliers individuels et collectifs. Elle s'exprime en m<sup>3</sup>/abonné/an.

**Consommation moyenne** : nombre de litres d'eau consommés par habitant et par jour.

### 3.4. Réservoirs

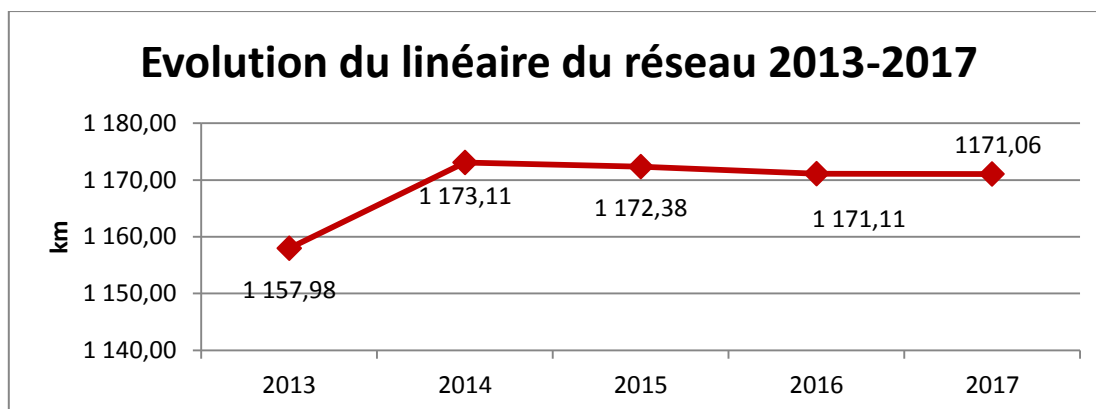
IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	CAPACITE m <sup>3</sup>
Armentières-sur-Ourcq	cuve sur tour	100
Barzy-sur-Marne	cuve semi-enterrée	150
Beuvarde	cuve semi-enterrée	150
Blesmes	2 cuves semi-enterrées	150
Bonneil - M <sup>t</sup> de Bonneil	cuve semi-enterrée	500
La Chapelle-sur-Chézy	cuve sur tour	300
Charly/Marne-La Nouette	cuve sur tour	100
Château-Thierry - Les Chesneaux	2 cuves semi-enterrées	2000
Château-Thierry -Courteaux	2 cuves semi-enterrées	2500
Château-Thierry - Justice	2 cuves semi-enterrées	1000
Château-Thierry - Lauconnois	2 cuves semi-enterrées	2500
Chézy-sur-Marne - Les Roches	cuve semi-enterrée	100
Chierry	2 cuves semi-enterrées	130
Coulonges-Cohan - Villomé	cuve semi-enterrée	200
Courtemont-Varenes	2 cuves semi-enterrées	1000
La Croix-sur-Ourcq	cuve semi-enterrée	150
Dhuys et Morin-en-Brie / Artonges	2 cuves semi-enterrées	200
Domptin	cuve semi-enterrée	100
Epoux-Bézu - La Chapellerie	2 cuves semi-enterrées	250
Epoux-Bézu - Le Maupas	cuve sur tour	150
Epoux-Bézu - Le Tartre	cuve sur tour	250
Epieds / Courpoil	cuve sur tour cuve semi-enterrée	100 150
L'Epine-aux-bois - Corbesson	2 cuves semi-enterrées	200
Essises	2 cuves semi-enterrées	400
Essômes-sur-Marne - Bourbetin	cuve semi-enterrée	150
Etampes-sur-Marne	2 cuves semi-enterrées	2000
Fère-en-Tardenois	2 cuves semi-enterrées	300
Fère-en-Tardenois - Rue des Sources	2 cuves semi-enterrées	400
Fère-en-Tardenois - Villemoyenne	cuve sur tour	250
La Ferté-Milon – Route de Villers-Cotterêts	cuve semi-enterrée	400
La Ferté-Milon - La Fosse Heurlot	2 cuves semi-enterrées	400
La Ferté-Milon – Mosloy	2 cuves semi-enterrées	100
Fossoy	cuve semi-enterrée	150
Fresnes-en-Tardenois	cuve semi-enterrée	150

IMPLANTATION	TYPE DE RESERVOIR	CAPACITE m <sup>3</sup>
Gandelu	cuve semi-enterrée	200
Gland	cuve semi-enterrée	200
Macogny	cuve semi-enterrée	100
Marigny-en-Orxois - La voie du Chatel	2 cuves semi-enterrées	1500
Marizy-Ste-Geneviève	cuve semi-enterrée	100
Marolles	2 cuves semi-enterrées	300
Montfaucon - Les Simons	cuve sur tour	600
Monthiers	cuve semi-enterrée	100
Montigny-lès-Condé	cuve sur tour	200
Montlevon - Les Villés	cuve sur tour	400
Montreuil-aux-Lions	2 cuves semi-enterrées	250
Mont-Saint-Père	cuve semi-enterrée	260
Nesles-la-Montagne	2 cuves semi-enterrées	200
Nogent-l'Artaud - Chemin de Bassevelle	2 cuves semi-enterrées	140
Nogent-l'Artaud - Les Monts	cuve semi-enterrée	100
Oulchy-le-Château - Cugny	cuve semi-enterrée	30
Oulchy-le-Château - Saint Jacques	cuve sur tour	200
Romeny-sur-Marne	1 cuve semi-enterrée	200
Saint-Eugène	cuve semi-enterrée	150
Saint-Gengoulph	cuve sur tour	270
Saponay	cuve sur tour	150
Seringes-et-Nesles	cuve sur tour	200
Trélou-sur-Marne – Chassins	cuve semi-enterrée	150
Vallées-en-Champagne/ Baulne-en-Brie - Glapieds	cuve semi-enterrée	150
Vallées-en-Champagne / La Chapelle-Monthodon-La Frénerie	cuve semi-enterrée	200
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - Evril	cuve semi-enterrée	600
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - La Grange aux Bois	2 cuves semi-enterrées	300
Vallées-en-Champagne / Saint-Agnan - n <sup>elle</sup> station	Cuve enterrée	500
Verdilly	cuve sur tour	200
Veully-la-Poterie	cuve semi-enterrée	100
Vézilly	cuve sur tour	200
Villers-sur-Fère	cuve semi-enterrée	150
<b>TOTAL</b>	<b>67</b>	<b>25 530</b>

### 3.5. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1171.06 km**.

Linéaire du réseau 2016	Total suppression 2017	Total extension 2017	Linéaire du réseau 2017
1 171.11 km	2 176 m	2 131 m	1 171.06 km



### 3.6. Réduction des pertes en réseau

- *Recherche de fuites par le délégataire*

Méthode et nombre fuites détectées	2016	2017
Linéaire corrélé* (en ml)	15 439	5790
Autre méthode ** (en heures d'écoute)	715	270

\*Linéaire corrélé (en mètre) : recherche avec corrélation acoustique assistée par ordinateur

\*\*Autre méthode (en heure) : recherche systématique avec Aquaphon, pose d'oreilles électroniques...

Le suivi des compteurs de sectorisation vient également renforcer la détection des fuites.

- *Réparation des fuites par le délégataire*

Fuites décelées et réparées	2016	2017	N/N-1
<b>Linéaire réseau (en km)</b>	1171,11	1171,06	0,00%
- nbre de fuites sur conduites	161	158	-1,86%
- nbre de fuites par km de canalisation	0,14	0,13	-0,07%
<b>Nombre de branchements</b>	27 738	27 837	0,36%
- nbre fuites sur branchement avant compteur	90	76	-15,56%
- nbre fuites sur compteur et équipement	280	231	-17,50%
<b>TOTAL FUTES REPAREES</b>	<b>531</b>	<b>465</b>	<b>-12,43%</b>

## 4. Gestion patrimoniale

Les installations d'eau potable sont construites et financées par le syndicat.

La pérennité des ouvrages représente un enjeu fort et des incidences financières lourdes.

☞ **l'USESA met en œuvre une politique de gestion patrimoniale de ses installations.**

### 4.1. Schéma de distribution

Le schéma de distribution d'eau potable détermine les zones desservies par le réseau de distribution (Loi LEMA de 2006, L2224-7-1 du CGCT).

Le schéma comprend un descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable (Loi Grenelle 2 de 2010, L2224-7-1 du CGCT).

Le descriptif détaillé inclut, d'une part, le plan des réseaux avec la localisation des dispositifs généraux de mesures et, d'autre part, un inventaire des réseaux comprenant les linéaires de canalisation, l'année ou à défaut la période de pose, la catégorie de l'ouvrage, les informations disponibles sur les matériaux et les diamètres des canalisations.

Le descriptif détaillé est mis à jour et complété chaque année en mentionnant les travaux réalisés sur les réseaux (Décret n°2012-97 du 27/01/2012 D2224-5-1 du CGCT).

De plus, lorsque le rendement du réseau figurant sur le rapport annuel est inférieur à 85 % ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte à  $(65\% + 1/5 \text{ de l'ILC})$ , alors la collectivité doit établir un plan d'actions et de travaux dans les 2 années qui suivent (objectif rendement Grenelle 2).

Rapport de 2017 :  $ILC = 9,22$  donc  $65 + (1/5 \times 9,22) = 66,84\%$

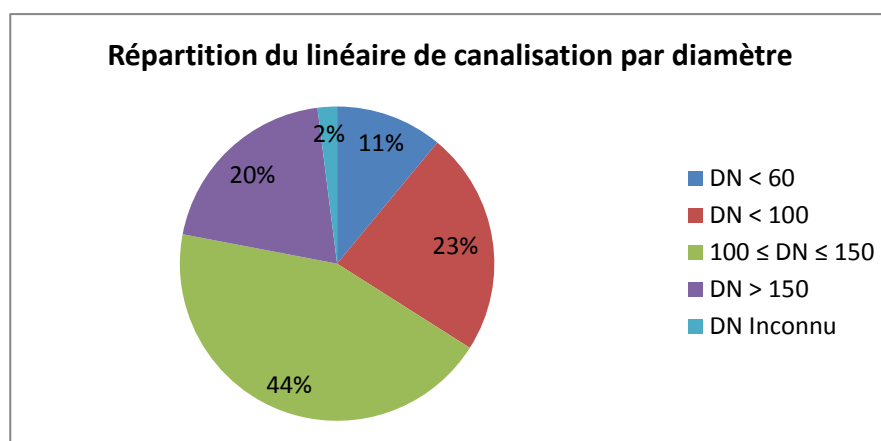
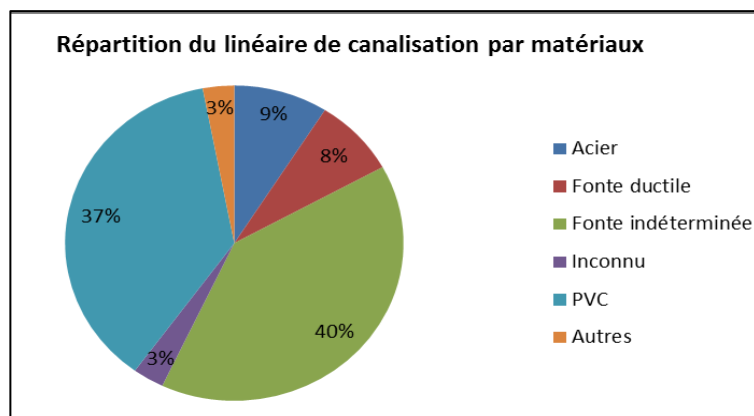
Le rendement de l'USESA (82,3%) est donc bien supérieur à ce seuil.

Ce schéma peut également servir pour la rédaction des annexes sanitaires des documents d'urbanisme des communes membres.

La réalisation de ce schéma de distribution d'eau potable a nécessité de recenser l'ensemble des canalisations de l'USESA.

Pour une meilleure visibilité des données, un tableau a été bâti pour l'ensemble de l'USESA ainsi que pour chaque secteur géographique avec indication du :

- Linéaire de canalisation
- Diamètre des canalisations
- Matériau des canalisations
- Année de pose des canalisations connue ou présumée
- Catégorie de l'ouvrage : non sensible pour les réseaux d'eau potable
- Classe des canalisations : A, B ou C



**DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR L'ENSEMBLE DE L'USESA**

Ensemble USESA			
<b>Conduites en 2017</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Linéaire km</b>	<b>% USESA</b>
<b>Total conduites hors branchements</b>	4621	1171	100%
<b>Diamètre</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Linéaire km</b>	<b>% USESA</b>
<b>Strictement inférieur à 60 mm</b>	937	128	11%
<b>Compris entre 60 mm et 100 mm</b>	1221	268	23%
<b>Compris entre 100 mm et 150 mm</b>	1730	520	44%
<b>Strictement supérieur à 150 mm</b>	520	233	20%
<b>Inconnu</b>	213	22	2%
<b>Matériau</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Linéaire km</b>	<b>% USESA</b>
<b>Acier</b>	191	104	9%
<b>Fonte ductile</b>	306	89	8%
<b>Fonte indéterminée</b>	1865	469	40%
<b>PVC</b>	1759	432	37%
<b>Autres (Amiante ciment, PEHD, Plomb,...)</b>	190	39	3%
<b>Inconnu</b>	310	38	3%
<b>Année de pose</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Linéaire km</b>	<b>% USESA</b>
<b>Année de pose connue</b>	497	131	11%
<b>Année de pose présumée</b>	3716	978	84%
<b>Année de pose inconnue</b>	408	62	5%
<b>*Classe de précision planimétrique</b>			
	<b>Nombre</b>	<b>Linéaire km</b>	<b>% USESA</b>
<b>Classe A (<math>\leq 0,50</math> m)</b>	2090	421	36%
<b>Classe B (<math>0,50</math> m <math>\leq 1,50</math> m)</b>	866	228	19%
<b>Classe C (<math>&gt; 1,50</math> m)</b>	1665	522	45%

\*Les classes de précision permettent de caractériser le niveau de qualité de la connaissance de l'emplacement des réseaux :

-Classe A : un réseau est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation est inférieure ou égale à 50 cm.

-Classe B : un réseau est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation est comprise entre 50 cm et inférieure ou égale à 1,5 m.

-Classe C : un réseau est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation est supérieure à 1,5 m.

Actions mises en œuvre par l'USESA :

Le schéma de distribution a été instauré par délibération le 28 septembre 2016 et mis à jour le 15 septembre 2017.

- Zonage de desserte (plan) : amélioration du SIG en cours
- Descriptif détaillé (plan + inventaire) : plan cartographique du réseau existant et mise à jour tableau de datation des canalisations réalisé

## 4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

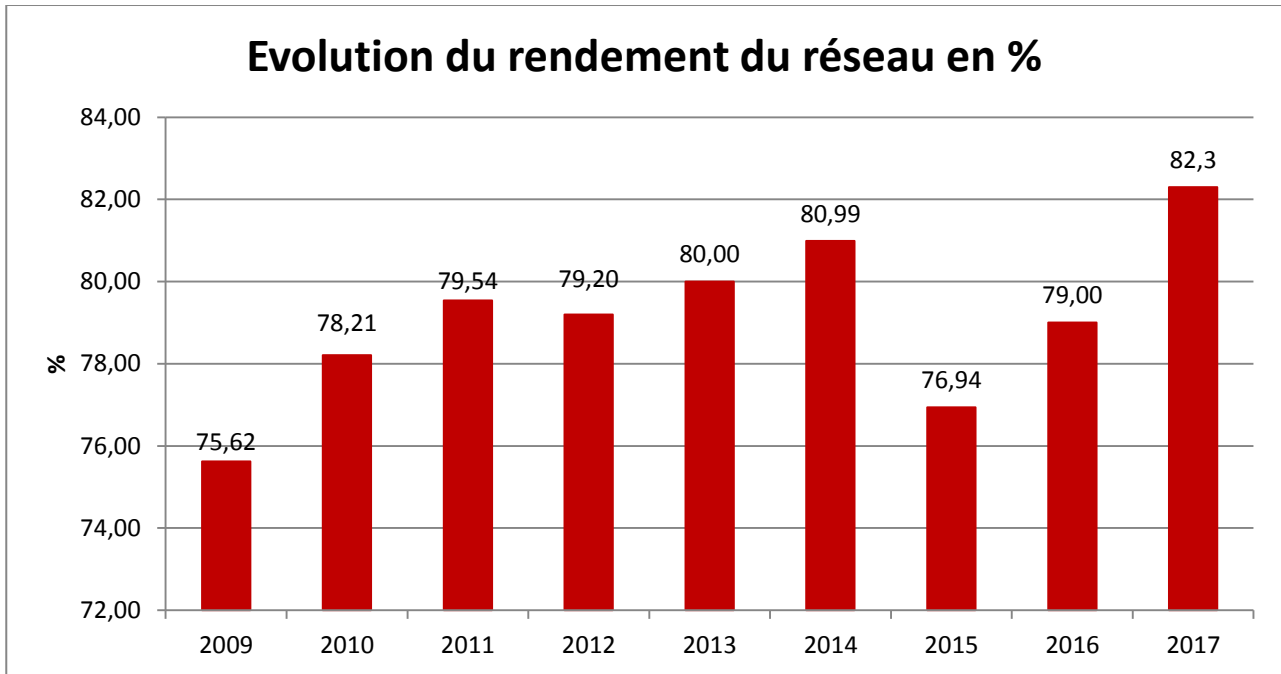
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

	Résultat pour l'USESA	Note
<b>Partie A : plan des réseaux</b>		
Plan des réseaux	Plan carto existant pour l'ensemble des réseaux des 97 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
	<b>Sous-total A</b>	<b>15 pts / 15</b>
<b>Partie B : inventaire des réseaux</b>		
Inventaire des réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux, diamètre	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux. Précision cartographique connue à 97% Catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible  Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.  Diamètres connus à 98% Matériaux connus à 97%	15 pts / 15
Année ou période de pose	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 96%	15 pts / 15
	<b>Sous-total B</b>	<b>45 pts / 45</b>
<b>Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
Localisation des ouvrages annexes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. Inventaire mis à jour et complété chaque année	10 pts / 10
Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
Inventaire des branchements : caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonnés existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, le diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement	10 pts / 10
Inventaire des recherches de pertes d'eau	En cours	0 pts / 10
Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci	10 pts / 10
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur au moins 3 ans comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
Mise à jour au 15/09/17	<b>Total</b>	<b>100 pts / 120</b>

### 4.3. Indicateurs

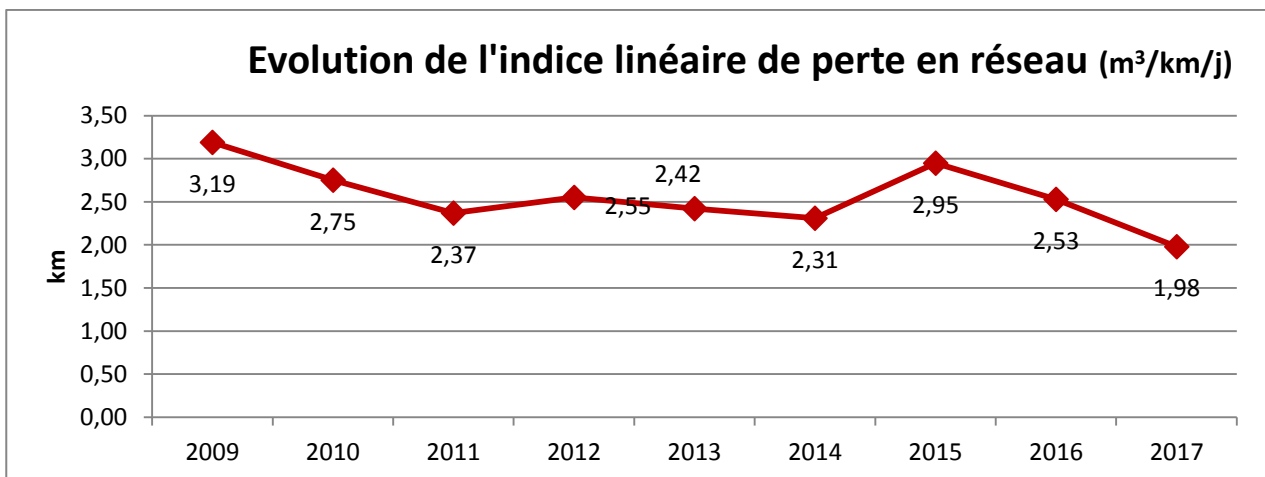
Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :  
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau  
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.  
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

**En 2017, le rendement du réseau est de 82.3 %**



L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.  
 L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

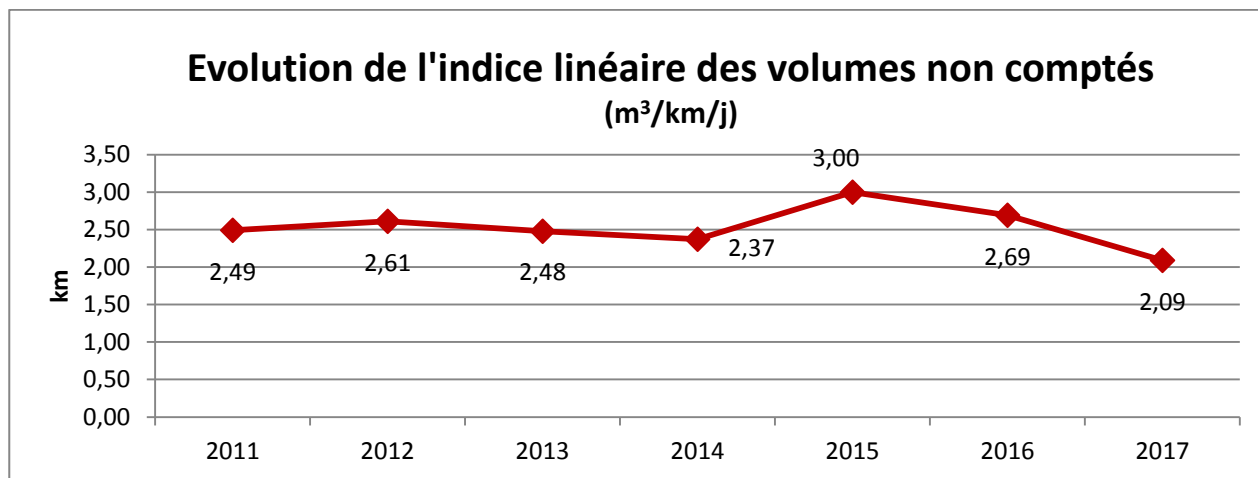
**En 2017, l'ILP est de 1.98 m<sup>3</sup>/km/j**



L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.

Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

**En 2017, l'ILVNC est de 2.09 m<sup>3</sup>/km/j**



#### 4.4. Renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

**Ces dépenses sont financées en totalité par le syndicat (sans subvention).**

#### RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2013 - 2017

ANNEE	LINEAIRE RENOUELLE (km)	COÛT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELLEMENT EN %
2013	11.07	1 845 037 €	1157.98	0.96 %
2014	7.12	1 221 250 €	1173.11	0.61 %
2015	6.99	1 401 196 €	1172.38	0.60 %
2016	12.83	1 939 329 €	1171.11	1.10 %
2017	12.21	2 261 514 €	1171.06	1.04 %

**Taux de renouvellement du réseau en 2017 : 1.04 %**

**Coût des opérations de renouvellement en 2017 : 2 261 514 €**

**Taux moyen de renouvellement des réseaux 2013/2017 : 0.86%**



#### 4.5. Inventaire et renouvellement des branchements

Inventaire des branchements				
Branchements 2016		Branchements 2017		Evolution 2016/2017
Total 2016	Brchts neufs	Total 2017	Brchts neufs	
27 738	128	27837	99	0.36 %

Renouvellement des branchements			
	2016	2017	Evolution 2016/2017
Délégataire	163	157	
Collectivité	340	450	
<b>Total branchements renouvelés</b>	<b>503</b>	<b>607</b>	<b>20.68%</b>

#### Inventaire des branchements en plomb

**Parmi les 27 837 branchements, on dénombre 2 979 branchements en plomb soit un taux de 10.70 %**

Inventaire des branchements recensés en plomb		
2016	2017	Taux de branchements en plomb en 2017
3 272	2 979	10.70 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

**Exigence réglementaire :**  
 ↳ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

#### 4.6. Renouvellement des compteurs

Dans le cadre de ses obligations contractuelles le délégataire Veolia doit renouveler les compteurs de plus de 12 ans.

Renouvellement des compteurs	2016	2017
Nombre de compteurs	29 467	29 684
Nombre de compteurs remplacés	1 255	767

#### 4.7. Entretien et rénovation des installations

##### Charges d'entretien de l'USESA

- Les charges d'entretien de l'USESA s'élèvent à 24 807 € T.T.C et portent sur :
- Entretien clôture/portail : 504.20 € (réservoir Blesmes)
  - Entretien des espaces verts : 6 826.60 €
  - Entretien/renouvellement matériel siège social : 16 554.60 € (serveur, serrurerie)
  - Entretien divers : 921.60 €

## Charges de renouvellement du délégataire

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, le délégataire Véolia doit assurer le renouvellement et l'entretien des installations qui lui sont confiées.

Cette garantie de renouvellement, fixée dans le contrat d'affermage, donne obligation au délégataire :

- de renouveler les matériels d'exploitation,
- d'effectuer les travaux d'entretien sur les canalisations de moins de 12 mètres,
- de renouveler les branchements pour la partie publique.

**Les charges de renouvellement du délégataire Véolia s'élèvent en 2017 à 858 619 € H.T.**

## 5. Qualité de l'eau - Préservation de la ressource

### 5.1. Qualité de l'eau

- *Double contrôle*

- Contrôle sanitaire officiel effectué par l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS inspecte les installations de production, de traitement et de distribution et vérifie la qualité de l'eau. Les analyses sont réalisées à trois niveaux : ressource (eau brute), point de mise en distribution et robinets utilisés par le consommateur.

- Contrôle d'auto-surveillance par le délégataire qui établit un programme annuel d'analyses.

- *Bilan des analyses*

Les analyses sont réparties en 2 groupes principaux : les analyses sur les paramètres microbiologiques (mise en évidence des bactéries) et les analyses sur les paramètres physico-chimiques (turbidité, composés chimiques, minéraux, métaux, composés toxiques...).

→ Résultats sur les ressources :

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
Microbiologie	16	0	442	0
Physico-chimie	4 330	0	737	0

→ Résultats sur l'eau distribuée

	Agence Régionale de Santé		Délégataire	
	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes	Nbre paramètres analysés	Nbre résultats non conformes
<b>Paramètres soumis à Limite de qualité</b>				
Microbiologie	384	0	1 053	0
Physico-chimie	868	0	131	0
<b>Paramètres soumis à Référence de qualité</b>				
Microbiologie	589	0	1 632	6
Physico-chimie	1 627	6	1 271	1
<b>Autres paramètres analysés</b>				
Microbiologie	-		520	
Physico-chimie	1 126		101	



• **Information**

Dans le respect de la réglementation, la communication sur la qualité de l'eau du robinet est diffusée en toute transparence au public, les résultats sont communiqués à travers trois dispositifs :

- ✓ L'affichage en mairie des résultats des contrôles sanitaires, transmis par l'Agence Régionale de Santé,
- ✓ La diffusion à l'abonné qui reçoit annuellement, avec sa facture d'eau, une synthèse sur la qualité de l'eau distribuée,
- ✓ Le portail national du Ministère de la Santé - accès aux derniers résultats d'analyses d'eau potable dans la région et la commune de son choix : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

**5.2. Protection et préservation des ressources**

L'USESA assure la protection et la préservation des ressources en eau par le biais :

- des arrêtés préfectoraux de Déclaration d'Utilité Publique définissant des périmètres de protection. L'objectif est de maîtriser les sources de pollution ponctuelles ou accidentelles.
- La protection des Aires d'Alimentation de Captage. Il s'agit de définir, de façon hydrogéologique, l'Aire d'Alimentation d'un Captage, de réunir les acteurs locaux (collectivités, artisanat, industries, agriculture, particuliers...) afin de mettre en place des solutions pour préserver/reconquérir la qualité de l'eau. L'objectif est de maîtriser les pollutions diffuses.

Le tableau présente l'état d'avancement des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ainsi que les démarches de protection engagées sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC).

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	N°BRGM	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*	Démarche de protection de l'AAC
Puits C1	Chézy-sur-Marne	156-6X-228	En cours	50%	Choix du prestataire
Puits C2		156-6X-229		50%	
Puits n°11		156-6X-211	27/06/95	80%	
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne		En cours	50%	
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	156-1X-0161	17/06/96 +11/03/04	80%	Plan d'actions en cours
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	156-1X-135	01/10/2013	80%	
Source Billois	Monthiers	156-1X-126	31/12/2016	80%	
Puits n°1	Courtemont-Vareennes	156-4X-006	07/03/79	80%	
Puits n°2		156-4X-007			
Puits n°3		156-4X-008			
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle-Methodon	157-5X-1029	05/02/86	80%	Plan d'actions en cours
Source du Moulin Blanc		157-5X-1048			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epoux-Bézu	156-1X-0129	08/09/15	80%	Plan d'actions en cours
Puits F2	Fère-en-Tardenois	130-8X-103	18/05/93	80%	
Puits F3		130-8X-099			
Puits F4		130-8X-0122	En cours	50%	
Puits des Sablons	Nogent-l'Artaud	156-5X-103	15/11/93	80%	
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	156-8X-083	19/02/93	80%	Plan d'actions en cours
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	129-7X-045	21/07/09	80%	Choix du prestataire
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en-Orxois	129-7X-039	27/06/08	80%	
Puits de Marolles	Marolles	129-7X-0017	22/09/88	80%	
Indice consolidé général				61.9%	

\* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

## 6. Indicateurs financiers

### 6.1. Tarification de l'eau potable (Tarif H.T au 1<sup>er</sup> semestre 2018)

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m<sup>3</sup>) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 mars 2013.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel hors taxes	56.46	77.00	112.94	154.00	189.94	225.88	302.88	385.02	487.68

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m <sup>3</sup>	31 à 60 m <sup>3</sup>	61 à 120 m <sup>3</sup>	+ de 120 m <sup>3</sup>
Montant du m <sup>3</sup> hors taxes	0.5041	1.0888	0.7654	0.7654

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (abonnement)** : 40.60 €/abonné/an

♦ **Part variable** : 0.8456 € H.T / m<sup>3</sup> consommé

- **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie prélève également des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **La taxe préservation de la ressource en eau :**

- 0.0700 €/m<sup>3</sup> hors taxes

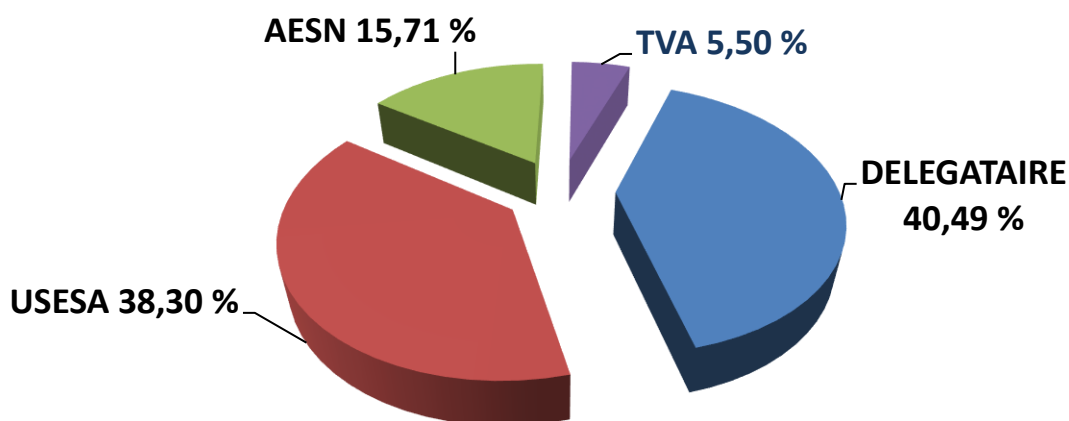
♦ **La taxe pollution :**

- 0.4200 €/m<sup>3</sup> hors taxes

**La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport (application de la Loi N°2010-788 du 12 Juillet 2010).**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2018, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an (consommation de référence) est de **3.09 € TTC**

**Répartition facturation du m<sup>3</sup> – part eau potable**



**USES A** : investissements et renouvellement des réseaux - **AESN** : Taxe préservation ressource en eau – taxe pollution  
**DELEGATAIRE** : Service exploitation, renouvellement petit matériel - **TVA** : 5.5 %

**• Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2017**

- **Tarif du délégataire :**
  - ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 (article 4.1.1)
- **Tarif du Syndicat :**
  - ☞ Délibération du 10 novembre 2009 (part fixe et part variable)
  - ☞ Délibération du 30 avril 2013 : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)
  - ☞ Délibération du 03 octobre 2013 : approbation du règlement de service d'eau potable (modifié par avenant n°4)

**• Recettes du service d'eau potable**

**Recettes liées à la facturation du service**

PRODUITS VENTE D'EAU	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
DELEGATAIRE	3 946 492 €	4 160 743 €	4 116 517 €	4 167 371 €	4 168 015 €	+ 0.02 %
USES A	3 898 427 €	3 970 524 €	3 998 450 €	3 951 328 €	4 019 880 €	+ 1.73 %

**• Abandons de créance (article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)**

En 2017, le nombre d'abandons de créance est de 24 pour un montant de 588€ (parts délégataire et USESA).

• **Mesures pour l'action sociale : le programme « Eau Responsable »**

**Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité. Il est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USES A.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USES A est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

Le maire de la commune est consulté pour avis sur le principe de l'attribution de l'aide.

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USES A et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

**Bilan financier au 31/12/2017**

Exercices	Enveloppe compte dédié	Nombre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>96 667,00 €</b>	<b>148</b>	<b>28 057,00 €</b>	<b>68 610,00 €</b>

**6.2. Principales données budgétaires et financières**

• **Budget Primitif 2017**

Le Budget Primitif est équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	10 779 467.29 €
<b>Section d'investissement</b>	20 107 273.20 €
<b>Montant total du budget 2017 .....</b>	<b>30 886 740.49 €</b>

• **Résultat de l'exercice 2017**

<b>Section de fonctionnement</b>	Dépenses	2 546 506.29 €	2 859 426.24 €
	Recettes	5 405 932.53 €	
<b>Section d'investissement</b>	Dépenses	9 412 209.82 €	- 46 607.52 €
	Recettes	9 365 602.30 €	
<b>Résultat de l'exercice 2017 .....</b>			<b>2 812 818.72 €</b>

• **Résultat de clôture 2017**

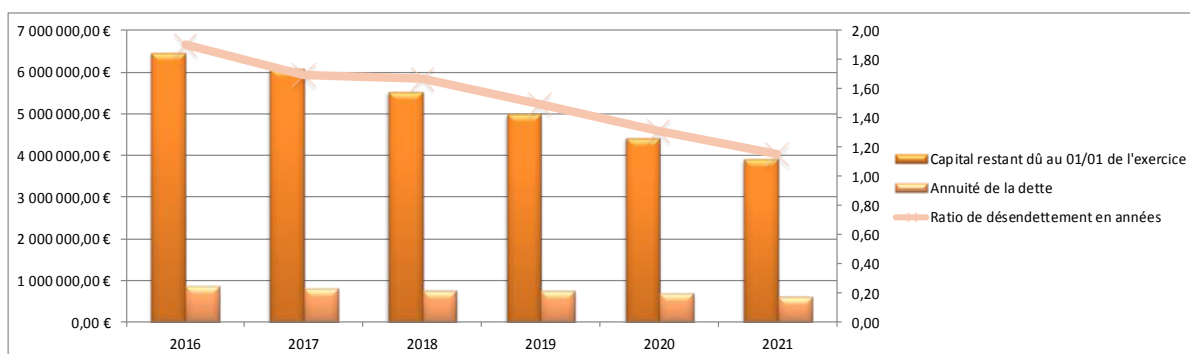
	Résultat antérieur	Résultat 2017	Résultat cumulé
<b>Section de fonctionnement</b>	5 519 450.29 €	2 859 426.24 €	8 378 876.53 €
<b>Section d'investissement</b>	- 869 996.82 €	- 46 607.52 €	- 916 604.34 €
<b>Total</b>		2 812 818.72 €	7 462 272.19 €
Restes à réaliser		Dépenses	- 3 274 763.81 €
		Recettes	+ 1 265 364.30 €
<b>Résultat global cumulé au 31.12.2017.....</b>			<b>5 452 872.68 €</b>

• **Autofinancement dégagé en 2017**

	DEPENSES	RECETTES
Recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre)		4 814 902.57 €
Dépenses de fonctionnement (hors opérations d'ordre)	948 347.27 €	
Remboursement de la dette (capital)	550 395.49 €	
<b>Total</b>	1 498 742.76 €	4 814 902.57 €
<b>Autofinancement 2017.....</b>	<b>3 316 159.81 € *</b>	

\* Pour rappel l'autofinancement 2016 : 2 872 172.60 €

• **Etat de la dette – Evolution 2016-2021**



Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	6 456 408,00 €	6 081 339,00 €	5 530 943,00 €	4 981 978,00 €	4 425 287,00 €	3 904 941,00 €
Annuité de la dette	868 454,00 €	807 285,00 €	772 842,00 €	760 134,00 €	702 732,00 €	623 156,00 €
Ratio de désendettement en années	1,90	1,69	1,67	1,49	1,31	1,15



• *Amortissements*

Amortissements 2017	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 598 159.02 €	
Reprise sur subventions		591 029.96 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 007 129.06 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 598 159.02 €</b>	<b>1 598 159.02 €</b>

**6.3. Travaux réalisés en 2017 et leur financement**

• *Travaux réglés en 2017*

TRAVAUX 2017	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	210 694.22 €
Travaux de renouvellement de réseau	2 420 746.02 €
Travaux sur ouvrages	293 272.64 €
Marché à Bon de commandes	159 881.97 €
Travaux liés à l'exploitation	77 408.32 €
Renforcement réservoirs Chesneaux / Bonneil / Lauconnois	1 572 712.70 €
Construction usine et Prise d'eau en Marne	1 801 540.76 €
Création du puits de Fère-en-Tardenois	9 197.46 €
Réhabilitation usine de la Plaine Château-Thierry	10 754.95 €
Construction bache de reprise Jaulgonne et canalisations	61 674.24 €
Protection des ouvrages / DUP	3 070.83 €
Parcours pédagogique « Le Petit Cycle de l'Eau »	500.00 €
Bureaux administratifs	1 026.00 €
Acquisition de terrain	16 795.71 €
Equipements (informatique- véhicule)	43 531.56 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 682 807.38 € TTC</b>

• *Financement des travaux 2017*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés en 2017	6 682 807.38 €	
Subventions perçues		1 165 434.00 €
TVA / FCTVA		1 208 996.97 €
Total	6 682 807.38 €	2 374 430.97 €
<b>Autofinancement 2017</b> .....	<b>4 308 376.41 €</b>	

• Travaux sur réseau 2017

Secteur	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût H.T
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Gandelu	Entre Les Glandons et Prément	Ø 150 : 2 160 ml	Fonte	1		Renforcement de canalisation et reprise de branchements	Suppression 680 ml Extension 716 ml	159 858,25
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Coupru	Rue Principale et Rue de l'Eglise	Ø 125 : 718 ml	Fonte	17	20	Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		158 283,56
			Ø 60 : 45 ml	Fonte					
			Total : 763 ml						
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Coupru	Rue des Moines	Ø 63 : 55 ml	PVC	1		Pose de canalisation	Extension 55 ml	6 291,55
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Lucy-le-Bocage	Route de Marigny et Rue Gambault	Ø 150 : 442 ml	Fonte	22	7	Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		118 301,70
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Chézy-en-Orxois	Rue de la Muzarde	Ø 60 : 40 ml	Fonte			Pose de canalisation	Extension 40 ml	6 037,89
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	La Ferté-Milon	Rue de Meaux	Ø150 : 348,50 ml	Fonte			Renforcement de canalisation et reprise de branchements		97 241,50
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Epoux-Bézu	Allée Comte de Lostanges et Pont du Clignon	Ø 125 : 11 ml	PEHD			Remplacement de canalisation en encorbellement		14 439,60

Secteur	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût H.T
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Marigny-en-Orxois	Alimentation Fermes des Mares	Ø 75 : 1 320 ml	PVC	3		Renforcement de canalisation et reprise de branchements	Création 1 320 ml	53 217,10
								Suppression 1 100 ml	
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Bussiares	Bussiares vers Champillon	Ø 200 : 2 350 ml	Fonte	9	4	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	Suppression 280 ml	
St-Gengoulph/Epoux-Bézu/la Ferté-Milon	Montreuil-aux-Lions	Rue de Pisseloup	Ø 60 : 14 ml	Fonte	6	11	Renforcement de canalisation et reprise de branchements		71 535,25
			Ø 80 : 12 ml	Fonte					
			Ø 100 : 345,5 ml	Fonte					
			Total : 371,50 ml						
Marne et Surmelin/Brie	Courtemont-Varennes et Mézy-Moulins	RD 1003	Ø 200 : 1 335 ml	Fonte	2	1	Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		136 388,08
Marne et Surmelin/Brie	Condé-en-Brie	Rue Jean Huss	Ø 125 : 192 ml	Fonte	20	9	Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		81 040,25
Marne et Surmelin/Brie	Le Charmel	Rue des Marsaulx	Ø 125 : 155 ml	Fonte	4	10	Renforcement de canalisation et reprise de branchements	Suppression 60 ml	52 322,22
Marne et Surmelin/Brie	Jaulgonne	Rues du Plessier, du Port, des Accacias et Chemin du Port	Ø 63 : 85 ml	PVC	27	37	Pose de canalisation et reprise de branchements		316 738,00
			Ø 80 : 190 ml	Fonte					
			Ø 125 : 1 100 ml	Fonte					
			Total : 1 375 ml						

Secteur	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût H.T
Marne et Surmelin/Brie	Mézy-Moulins	Rue de la Marne	Ø 60 : 125 ml	Fonte	9		Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		32 905,70
Marne et Surmelin/Brie	Passy-sur-Marne	Rue du Château	Ø 100 : 3 ml	Fonte	1		Renouvellement de canalisation et reprise de branchements		15 276,50
			Ø 75 : 57 ml	PVC					
			Total : 60 ml						
Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud	Azy-sur-Marne	Route Nationale	Ø 125 : 1 ml	Fonte	9		Renouvellement de branchements et suppression d'antenne		17 854,00
Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud	Essômes-sur-Marne	Rue du Macquis	Ø 60 : 74 ml	Fonte	2		Reprise de branchements		13 743,45
			Ø 100 : 1 ml	Fonte					
			Total : 75ml						
Château-Thierry	Chierry	Rue d'Etampes	Ø 125 : 325 ml	Fonte	14	10	Pose de canalisation et reprise de branchements		76 328,00
Château-Thierry	Château-Thierry	Avenue du Général de Gaulle et Jules Lefevre Place Aristide Briand	Ø 100 : 16 ml	Fonte	35	12	Pose de canalisation et reprise de branchements	Suppression 56 ml	269 908,20
			Ø 150 : 170 ml	Fonte					
			Ø 250 : 184 ml	Fonte					
			Total : 370 ml						

USESA - RPQS 2017

Secteur	Commune	Chantier	Linéaire	Matière	Branchement renouvelé hors plomb	Branchement renouvelé en plomb	Objectif	Extension suppression	Coût H.T
Tardenois/Oulchy-le-Château	Fère-en-Tardenois	Rue des Marchands	Ø 150 : 246 ml	Fonte	15	12	Pose de canalisation et reprise de branchements		149 308,99
Tardenois/Oulchy-le-Château	Beuvarde	Route de Coincy	Ø 150 : 850 ml	Fonte	38	1	Pose de canalisation et reprise de branchements		153 224,50
Tardenois/Oulchy-le-Château	Seringes-et-Nesles	Rue de l'Horloge, Rue des Moissons et du Mémorial Day	Ø 125 : 960 ml	Fonte	41	16	renforcement de canalisation et reprise de branchements		182 775,21
Tardenois/Oulchy-le-Château	Villers-sur-Fère	Rue Saint-Denis	Ø 125 : 410 ml	Fonte	14	10	Pose de canalisation et reprise de branchements		78 494,50
			<b>TOTAL ml POUR 2017 :</b>	<b>14 340 ml</b>	<b>TOTAL BRT :</b>	<b>290</b>	<b>160</b>	<b>TOTAL HT :</b>	<b>2 261 514,00€</b>
			<b>dont TOTAL ml EXTENSION :</b>	<b>2 131 ml</b>			<b>450</b>		
			<b>TOTAL ml SUPPRESSION :</b>	<b>2 176 ml</b>					

Total cumulé 2016	Extension & suppression 2017		Total cumulé 2017
	Total suppression	Total extension	
1 171,11 km	2 176 mètres	2 131 mètres	1 171,06 km

## 7. Autres activités 2017

### 7.1. Contrôle des poteaux incendie

Depuis 1985, chaque année l'USESA organise les contrôles des hydrants situés sur son territoire (poteaux incendie – réserves – points d'aspiration) : 1 189 poteaux incendie ont été contrôlés en 2017.

- *Résultats des contrôles 2017*

TERRITOIRE DE L'USESA	Nombre d'hydrants	Hydrants conformes 2017		* PI renouvelés en 2017
		en chiffre	en %	
Secteur Château-Thierry	287	266	93%	7
Secteur Saint-Gengoulph / Epaux-Bézu / La Ferté-Milon	229	142	62%	4
Secteur Tardenois / Oulchy-le-Château	182	123	68%	7
Secteur Marne et Surmelin / La Brie	349	255	73%	17
Secteur Essômes-sur-Marne / Nogent-l'Artaud	142	73	51%	2
<b>TOTAL</b>	<b>1189</b>	<b>859</b>	<b>72%</b>	<b>37</b>

\*Les poteaux incendie renouvelés des communes ayant adhéré par convention à la prestation proposée par l'USESA

- *Information aux Maires*

L'USESA informe par courrier chaque commune des dates retenues pour les contrôles effectués par le Centre de Secours dépendant de la commune et un agent du délégataire.

Une fois les contrôles réalisés, les Centres de Secours transmettent les conclusions à l'USESA qui les communique aux communes.

A la demande des Centres de Secours, il est demandé aux maires d'accuser réception des résultats des contrôles : chaque maire atteste avoir pris connaissance des résultats et observations émises en retournant la « fiche des contrôles » dûment signée.

La responsabilité incendie est du ressort du Maire.

- *Modalités de contrôle des hydrants*

Un Règlement Départemental de défense extérieure contre l'incendie a été arrêté le 11 juillet 2017. Les actions auprès des communes de l'USESA ont débuté et vont aboutir à la prise d'un arrêté communal avant le mois de juillet 2018 pour répondre à cet arrêté préfectoral.

Un mail a été envoyé à l'ensemble des communes le 02 février 2018 pour leur expliquer les actions à mettre en place afin que toutes les communes de l'USESA puissent prendre un arrêté homogène dans les modalités, la périodicité et l'acteur chargé des contrôles avant cette date butoir du mois de Juillet 2018.

- 1) La commune envoie un courrier au Service Départemental d'Incendie et de Secours pour lui demander la liste des Points d'Eau Incendie de la commune à intégrer dans leur arrêté communal.
- 2) Ce tableau, envoyé par le SDIS à la commune, devra alors être renvoyé par la commune à l'USESA afin d'ajouter les nouvelles données demandées concernant les caractéristiques du réseau d'eau potable desservant les poteaux d'incendie (réservoir, canalisation, débit,...).
- 3) L'USESA enverra ensuite à la commune le tableau renseigné avec ses propositions de contrôle accompagné d'un modèle d'arrêté municipal issu des annexes du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Dans cette démarche, l'USESA souhaite aider les communes à prendre cet arrêté municipal avant le mois de juillet.

La compétence de Défense Extérieure Contre l'Incendie reste une compétence communale et le maire est seul à posséder le pouvoir de police spéciale de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Les modalités de visite et de contrôle des hydrants ont été validées et délibérés en séance du 27 mars 2018 par le comité syndical de l'USESA comme suit :

- Contrôle :

Périodicité : Tous les 3 ans (environ 1/3 des hydrants contrôlés tous les ans).

Modalité : -Débits maximums des P.I réalisés par échantillonnage et par simulation hydraulique (modélisation),  
-Mesure pression statique,  
-Vérification d'autres points de contrôle (vidange, couleur, bouchon, signalisation, numérotation, accessibilité, manœuvrabilité...),  
-Réalisation par l'USESA des tableaux des contrôles des poteaux et bouche d'incendie pour les communes adhérentes à la convention d'entretien.

- Visite :

Le délégué VEOLIA participera aux exercices et aux essais des pompiers conformément à la Délégation de Service Public.

Ces visites opérationnelles du SDIS sont annuelles et réalisées sur l'ensemble des communes adhérentes à l'USESA.

Les contrôles des Points d'Eau d'Incendie seront réalisés en même temps que ces visites (1/3 du territoire par an).

- ***Adhésion des communes et réalisation des travaux***

---

- 66 communes adhèrent à la prestation
- L'opération est mutualisée à raison d'un coût de 1.86 €/habitant
- Les travaux réalisés en 2017 :
  - renouvellement de 37 poteaux
  - mise en peinture de 80 poteaux
  - entretien et changement de pièces

## 7.2. Fuites après compteurs sur les installations privées

Depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2013, les fuites après compteurs sur les installations privées des abonnés sont considérées :

- ⇒ Pour les abonnés domestiques : selon le principe d'application de la Loi Warsmann issue du Décret N°2012-1078 du 24 septembre 2012,
- ⇒ Pour les autres catégories d'abonnés : selon le dispositif d'aide mis en place par l'USESA (artisans, industriels, établissements publics.....) aux mêmes conditions que pour les abonnés domestiques mais avec un écrêtement plafonné au volume de 3000 m<sup>3</sup>.

Les délégués en charge des constats fuite, nommés par secteur sont :

- Secteur Fère-en-Tardenois / Oulchy-le-Château : Luc DUSSAUSOY
- Secteur Château-Thierry : Chantal BONNEAU
- Secteur Epaux-Bézu / La Ferté-Milon : Jacques GEBKA
- Secteur Saint-Gengoulph : Henri GODEAU
- Secteur Essômes-sur-Marne / Nogent-l'Artaud : Gilbert COPPEAUX
- Secteur La Brie : Hervé PETEL
- Secteur Marne et Surmelin : Mickaël PEUGNIEZ

### FUITES APRES COMPTEURS ELIGIBLES LOI WARSMANN BILAN 2017

ANNEES	NOMBRE DOSSIERS	VOLUMES ECRETES
		m <sup>3</sup>
2013	90	50 196
2014	98	69 600
2015	78	53 180
2016	92	51 071
2017	60	33 954
<b>TOTAL</b>	<b>418</b>	<b>258 001</b>

## 7.3. Coopération décentralisée (conduite en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de **10 000 €/an**.



• **Aides attribuées en 2017**

Association humanitaires	Description du projet	Montant attribué
<b>Association Château-Thierry Kinyami</b>	Aménagement de 5 sources en bornes fontaines au nord-est du Rwanda, district de Gicumbu - Distribution de l'eau à 25 familles environ par source	5 000 €
<b>Fondation Véolia Environnement</b>	Soutien aux actions menées pour réhabiliter les infrastructures d'eau potable suite au cyclone IRMA survenu sur l'île de Saint Martin	5 000 €
<b>Montant annuel .....</b>		<b>10 000 €</b>

**7.4. Actions de communication**

• **Actions en milieu scolaire**

Un courrier a été envoyé en septembre 2017 dans toutes les écoles du territoire pour présenter les actions possibles.

En 2017, les interventions de l'USESA en milieu scolaire ont été les suivantes :

- ❖ 37 interventions ponctuelles d'une demi-journée.
- ❖ 3 interventions dans le cadre de « classes d'eau » avec une aide financière de l'USESA. Les montants et conditions d'attribution des aides aux classes d'eau sont les suivantes :
  - 150 € par classe d'eau pour les écoles primaires et les centres de loisirs, 300 € par classe d'eau pour les collèges et lycées avec un budget annuel maximum de 3000 €,
  - intervention de l'animateur USESA pour une thématique eau potable,
  - avis favorable de l'Agence de l'Eau pour l'organisation de la classe d'eau.

**40 interventions en 2017 dans les écoles des communes de :**

Château-Thierry, Chartèves, Chézy-sur-Marne, Coulonges-Cohan, Crézancy, Courtemont-Varenes, Domptin, Essômes-sur-Marne, Etampes-sur-Marne, Gandelu, Nesles-la-Montagne, Nogent-l'Artaud, Mont-Saint-Père, Passy-sur-Marne et Romenv-sur-Marne.

• **Ateliers « Apprenons à protéger notre eau »**

En 2017, l'USESA a renouvelé la mise en place d'ateliers destinés à sensibiliser les habitants à la protection de la ressource en eau. Dix ateliers ont été organisés tout au long de l'année pour un total de 144 participants :

- 1 atelier « visite de l'usine de production d'eau potable » à Chézy-sur-Marne,
- 7 ateliers « jardinage au naturel/permaculture »,
- 1 atelier « fabrication de produits ménagers écologiques »,
- 1 atelier « connaître les pratiques des communes en matière de désherbage ».

## 8. Travaux programmés pour 2018-2020

☛ Le montant global des travaux envisagés pour 2018-2020 (travaux issus du schéma directeur et travaux courants) s'élève à 15 283 000 € H.T.

- *Travaux issus du schéma directeur*

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2018	Montants prévisionnels H.T
Création d'une station de reprise à Courtemont-Varenes - PHASE TRAVAUX	900 000 €
Réfection des réservoirs de Saint-Gengoulph et Gandelu	350 000 €
Etude patrimoniale / Diagnostic	200 000 €
Réhabilitation usine de la Plaine - PHASE ETUDE	45 000 €
Interconnexion Château-Thierry/Saint-Gengoulph/La Ferté-Milon - PHASE ETUDE (2018-2019)	200 000 €
Réhabilitation site de Fère-en-Tardenois - PHASE ETUDE (2018-2019)	50 000 €
Réhabilitation puits C1, C2 et P11 - PHASE DIAGNOSTIC	13 000 €
Réfection des réservoirs de Fossoy, la Nouette	350 000 €
DUP / AAC	80 000 €
	<b><i>TOTAL PROGRAMMATION 2018</i></b>
	<b><i>2 188 00100 €</i></b>

USES A - RPQS 2017

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2019	Montants prévisionnels H.T
Réhabilitation site de Fère-en-Tardenois - PHASE TRAVAUX (2019-2020)	750 000 €
Réhabilitation usine de la plaine - PHASE TRAVAUX	600 000 €
Réhabilitation puits C1, C2 et P11 - PHASE TRAVAUX	55 000 €
Interconnexion Château-Thierry/Saint-Gengoulph/La Ferté-Milon - PHASE TRAVAUX (2019-2020)	2 000 000 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois - PHASE ETUDE (2019-2020)	100 000 €
Réfection des réservoirs d'Armentières-sur-Ourcq et Villers- sur-Fère	350 000 €
DUP / AAC	80 000 €
<b><u>TOTAL PROGRAMMATION 2019</u></b>	
	<b><u>3 935 000 €</u></b>

NATURE DES TRAVAUX PROGRAMMES POUR 2020	Montants prévisionnels H.T
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois - PHASE TRAVAUX	3 000 000 €
Interconnexion Nogent-l'Artaud - PHASE ETUDE	60 000 €
Interconnexion Condé-en-Brie/Coupigny - PHASE ETUDE	50 000 €
Réfection de réservoirs	150 000 €
AAC	50 000 €
<b><u>TOTAL PROGRAMMATION 2020</u></b>	
	<b><u>3 310 000 €</u></b>

**TOTAL MONTANT DES TRAVAUX DU SCHEMA DIRECTEUR**

**9 433 000 €**

• *Travaux courants prévus en 2018*

Commune	Lieu	Nature de l'opération	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Coût HT	Opération
REUILLY-SAUVIGNY / COURTEMONT-VARENNES	Liaison RD 1003	Renouvellement/renforcement	4 600	200	65	885 975 €	Nombreuses fuites et canalisation en domaine privé
VILLENEUVE-SUR-FERE	La Louarde	Renouvellement/renforcement	900	125 / 100	15	232 080 €	Nombreuses fuites
VILLENEUVE-SUR-FERE / FERE-EN-TARDENOIS	De la Place au Réservoir de Villemoyenne	Renouvellement/renforcement	1 100	150	15		Canalisation en mauvais état
BEUVARDES	Rue de la Harleine	Renouvellement/renforcement	400	125	20	92 916 €	Canalisation en mauvais état
GOUSSANCOURT	Grande Rue et Petite rue	Renouvellement/renforcement	900	125	35	188 238 €	Canalisation en mauvais état et sous-dimensionnée
BUSSIARES / MARIGNY-EN-ORXOIS	Champillon vers la Voie du Châtel	Renouvellement/renforcement	1400	200		125 995 €	Canalisation en mauvais état
SAINT-GENGOULPH / MONNES	De chevillon à Monnes	Renouvellement/renforcement	2 300	150	35	276 071 €	Nombreuses fuites et canalisation en domaine privé
LA FERTE-MILON	Rue du marché au blé Rue de Meaux	Renouvellement/renforcement	210	150 / 200 / 150	30	120 000 €	Canalisation en mauvais état et travaux de voirie
CHÂTEAU-THIERRY	Quai de la poterne	Renouvellement/renforcement	250	200	20	77 443 €	Canalisation en mauvais état et travaux de voirie
<b>TOTAL MONTANT PREVISIONNEL TRAVAUX COURANTS 2018 :</b>						<b>1 998 718 €</b>	

• **Travaux communaux** ➡ **information à l'USESA**

---

Pour rappel : il est demandé aux communes d'informer l'USESA de tout projet communal qu'il s'agisse de constructions, d'aménagements, de travaux de voirie ....

Dès la phase de préparation du projet communal, les communes doivent transmettre à l'USESA la note descriptive du projet, les documents d'urbanisme, les plans de situation de manière à vérifier :

- l'état de la canalisation et des branchements se situant sur l'emprise des futurs travaux,
- les possibilités de desserte en eau du projet communal,
- les conditions de financement des travaux d'eau potable.

• **Opérations d'urbanisme** ➡ **consultation de l'USESA**

---

Les communes doivent répondre sur les documents d'urbanisme aux infrastructures de viabilisation. Nous vous demandons de solliciter l'avis de l'USESA qui répondra sur les conditions de desserte en eau du projet.

Bien vouloir transmettre à l'USESA :

- les demandes d'autorisation de permis de construire, certificats d'urbanismes.....
- les documents d'urbanisme : carte communale, PLU.....

## 9. Indicateurs du service

**Tableau récapitulatif des indicateurs du service - Selon décret n°2007-675 du 02 mai 2007**

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2016	2017
Estimation du nombre d'habitants desservis	61 929	62 338
Prix T.T.C du service pour 120 m <sup>3</sup> (toutes redevances et taxes comprises)	3.11 TTC m <sup>3</sup> au 1er janvier 2016 3.07 TTC m <sup>3</sup> au 1er janvier 2017	3.07 TTC m <sup>3</sup> au 1er janvier 2017 3.09 TTC m <sup>3</sup> au 1er janvier 2018
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 Jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2016	2017
Taux de conformité bactériologique	100.00 %	100.00 %
Taux de conformité physico-chimique	100.00 %	100.00 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	100/120	100/120
Rendement du réseau AEP	79.00 %	82.30 %
Indice linéaire des volumes non comptés	2.69 m <sup>3</sup> /j/km	2.09 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	2.53 m <sup>3</sup> /j/km	1.98 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	0.81 %	0.86 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	61.9%	61.9%
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	3 517.00 €	588.00 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	7.90 u/1000 abonnés	5.46 u/1000 abonnés
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	0.32 %	0.71 %
Taux de réclamation écrite	1.304 u/1000 abonnés	1.005 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.90 années	1.69 années

# Facture 120 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,02 €	56,04 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,14 €		40,28 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5002 €	15,01 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,0804 €	32,41 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,7595 €	45,57 €			
Consommation USESA	120	0,8391 €		100,69 €		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>149,03 €</b>	<b>140,97 €</b>	<b>15,95 €</b>	<b>305,95 €</b>
<b>AUTRES REDEVANCES</b>						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4200 €		50,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>58,80 €</b>	<b>3,23 €</b>	<b>62,03 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>149,03 €</b>	<b>199,77 €</b>	<b>19,18 €</b>	<b>367,98 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>						<b>348,80 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>			Coût TTC du m <sup>3</sup> :	3,0665 €		<b>19,18 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>		Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :		2,4167 €		<b>367,98 €</b>

# Facture 120 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,23 €	56,46 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,30 €		40,60 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5041 €	15,12 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,0888 €	32,66 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,7654 €	45,92 €			
Consommation USESA	120	0,8456 €		101,47 €		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>150,17 €</b>	<b>142,07 €</b>	<b>16,07 €</b>	<b>308,32 €</b>
<b>AUTRES REDEVANCES</b>						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	120	0,0700 €		8,40 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	120	0,4200 €		50,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>58,80 €</b>	<b>3,23 €</b>	<b>62,03 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>150,17 €</b>	<b>200,87 €</b>	<b>19,31 €</b>	<b>370,35 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>						<b>351,04 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>			Coût TTC du m <sup>3</sup> :	3,0863 €		<b>19,31 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>		Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :		2,4354 €		<b>370,35 €</b>



## Facture 90 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,02 €	56,04 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,14 €		40,28 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5002 €	15,01 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,0804 €	32,41 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	30	0,7595 €	22,79 €			
Consommation USESA	90	0,8391 €		75,52 €		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>126,24 €</b>	<b>115,80 €</b>	<b>13,31 €</b>	<b>255,35 €</b>
<b>AUTRES REDEVANCES</b>						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	90	0,0700 €		6,30 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	90	0,4200 €		37,80 €		
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>44,10 €</b>	<b>2,43 €</b>	<b>46,53 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>126,24 €</b>	<b>159,90 €</b>	<b>15,74 €</b>	<b>301,88 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>						<b>286,14 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>			Coût TTC du m <sup>3</sup> :	3,3542 €		<b>15,74 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>		Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA)		2,6894 €		<b>301,88 €</b>

## Facture 90 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b>SERVICE DE L'EAU POTABLE</b>						
Abonnement délégataire Ø 15	2	28,23 €	56,46 €			
Abonnement USESA Ø 15	2	20,30 €		40,60 €		
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5041 €	15,12 €			
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,0888 €	32,66 €			
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	30	0,7654 €	22,96 €			
Consommation USESA	90	0,8456 €		76,10 €		
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>127,21 €</b>	<b>116,70 €</b>	<b>13,42 €</b>	<b>257,33 €</b>
<b>AUTRES REDEVANCES</b>						
Redevance de prélèvement : Agence de l'Eau	90	0,0700 €		6,30 €		
Redevance pollution : Agence de l'Eau	90	0,4200 €		37,80 €		
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>44,10 €</b>	<b>2,43 €</b>	<b>46,53 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>127,21 €</b>	<b>160,80 €</b>	<b>15,84 €</b>	<b>303,85 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>						<b>288,01 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>			Coût TTC du m <sup>3</sup> :	3,3762 €		<b>15,84 €</b>
<b>MONTANT FACTURE TTC</b>		Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :		2,7101 €		<b>303,85 €</b>

# 10. Comité syndical de l'USESA

**Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château**

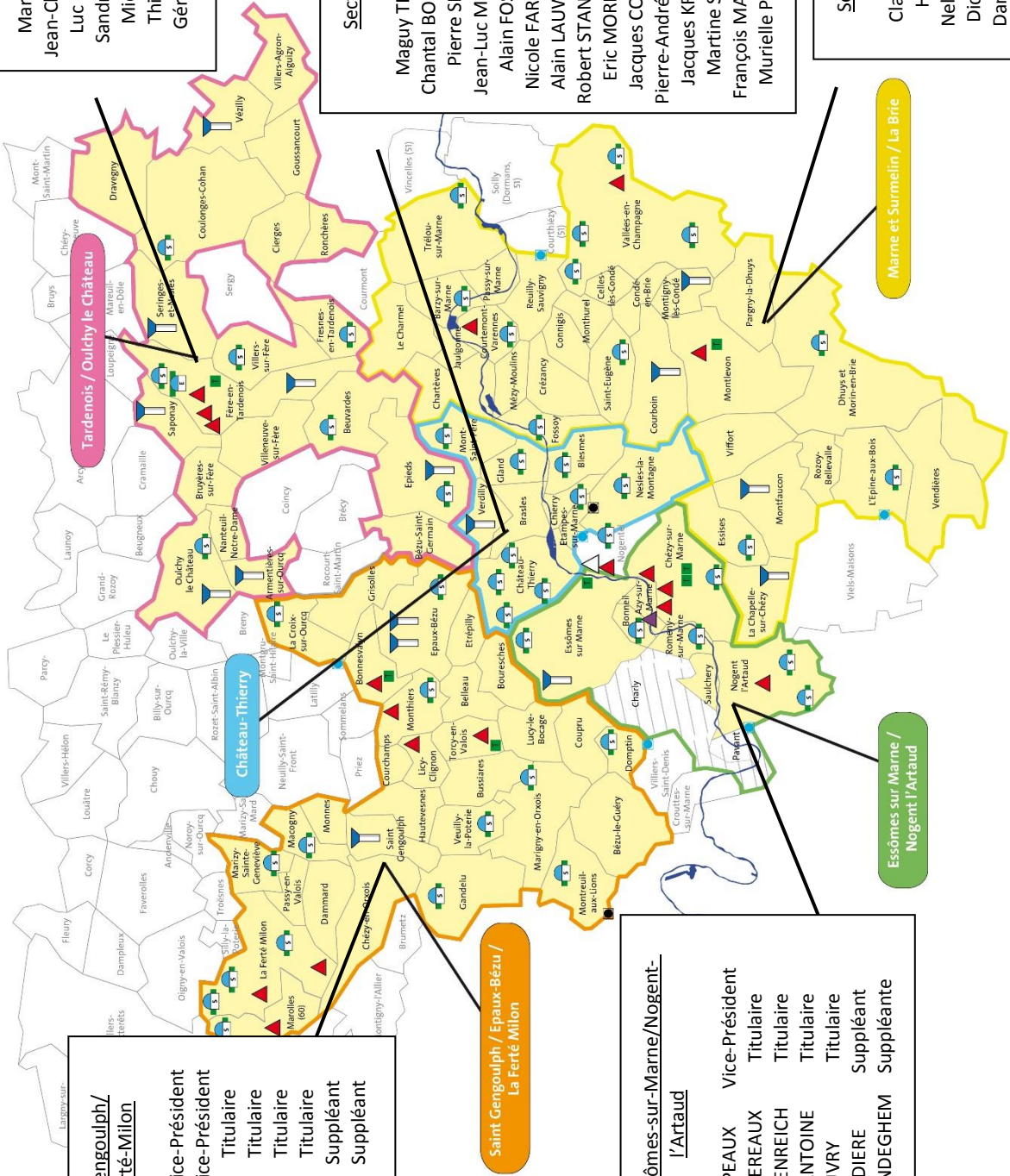
- |                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Marcel CHATELAIN      | Président |
| Jean-Claude CONVERSAT | Titulaire |
| Luc DUSSAUSOY         | Titulaire |
| Sandrine BOUDOUX      | Titulaire |
| Michel MATHIS         | Suppléant |
| Thierry AGRON         | Suppléant |
| Gérard LEQUEUX        | Suppléant |

**Secteur de Château-Thierry**

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Maguy TETARD         | Vice-Présidente |
| Chantal BONNEAU      | Vice-Présidente |
| Pierre SIMON         | Titulaire       |
| Jean-Luc MAGNIER     | Titulaire       |
| Alain FOSSET         | Titulaire       |
| Nicole FARGETTE      | Titulaire       |
| Alain LAUWERYS       | Titulaire       |
| Robert STANISLAWSKI  | Titulaire       |
| Eric MORELLO         | Titulaire       |
| Jacques COTTEZ       | Titulaire       |
| Pierre-André JACQUET | Suppléant       |
| Jacques KRABAL       | Suppléant       |
| Martine SIMON        | Suppléant       |
| François MARQUIGNY   | Suppléant       |
| Murielle PHILIPPON   | Suppléante      |

**Secteur de Marne et Surmelin/Brie**

- |                      |                 |
|----------------------|-----------------|
| Claude JACQUIN       | Vice-Président  |
| Hervé PETEL          | Vice-Président  |
| Nelly TRICONNET      | Vice-Présidente |
| Didier BANDRY        | Titulaire       |
| Daniel GIRARDIN      | Titulaire       |
| Yves TRABUC          | Titulaire       |
| Richard PICAUVET     | Suppléant       |
| Jean-Pierre MARTINET | Suppléant       |



**Secteur de Saint-Gengoulph/  
Epaux-Bézu/La Ferté-Milon**

- |                   |                |
|-------------------|----------------|
| Hugues DAZARD     | Vice-Président |
| Jacques GEBKA     | Vice-Président |
| Jean-Luc PILLIERE | Titulaire      |
| Pierre SAROUL     | Titulaire      |
| Henri GODEAU      | Titulaire      |
| Gilbert MARINEL   | Suppléant      |
| André DELAHAYE    | Suppléant      |
| Dominique FREX    | Suppléant      |

**Saint-Gengoulph / Epaux-Bézu /  
La Ferté Milon**

**Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-  
l'Artaud**

- |                       |                |
|-----------------------|----------------|
| Gilbert COPPEAUX      | Vice-Président |
| Jean-Claude BERAUX    | Titulaire      |
| Pascal FREUDENREICH   | Titulaire      |
| Jean-Pierre LANTOINE  | Titulaire      |
| Gilles BOUVRY         | Titulaire      |
| Claude PAUDIERE       | Suppléant      |
| Jeanine VAN LANDEGHEM | Suppléante     |

**Essômes sur Marne /  
Nogent l'Artaud**

**Marne et Surmelin / La Brie**

L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018  
CHIFFRES 2017

# L'agence de l'eau vous informe



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m<sup>3</sup>** pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>/ an. (Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73 € pour les redevances
  - prélèvement sur la ressource en eau
  - pollution domestique
  - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

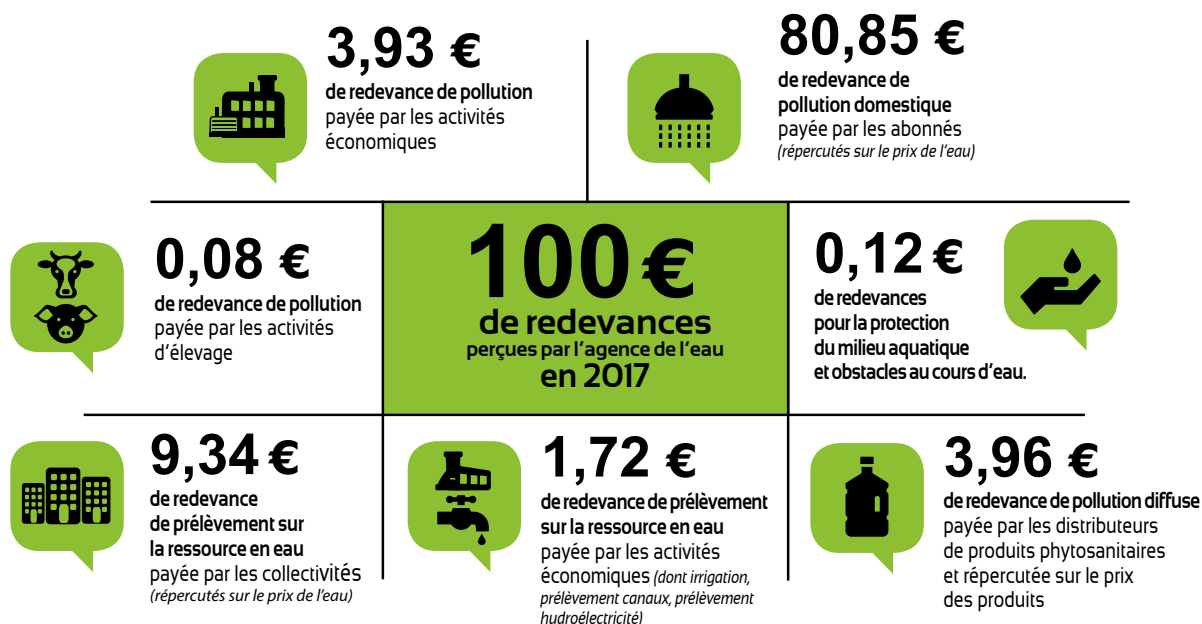
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

# QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



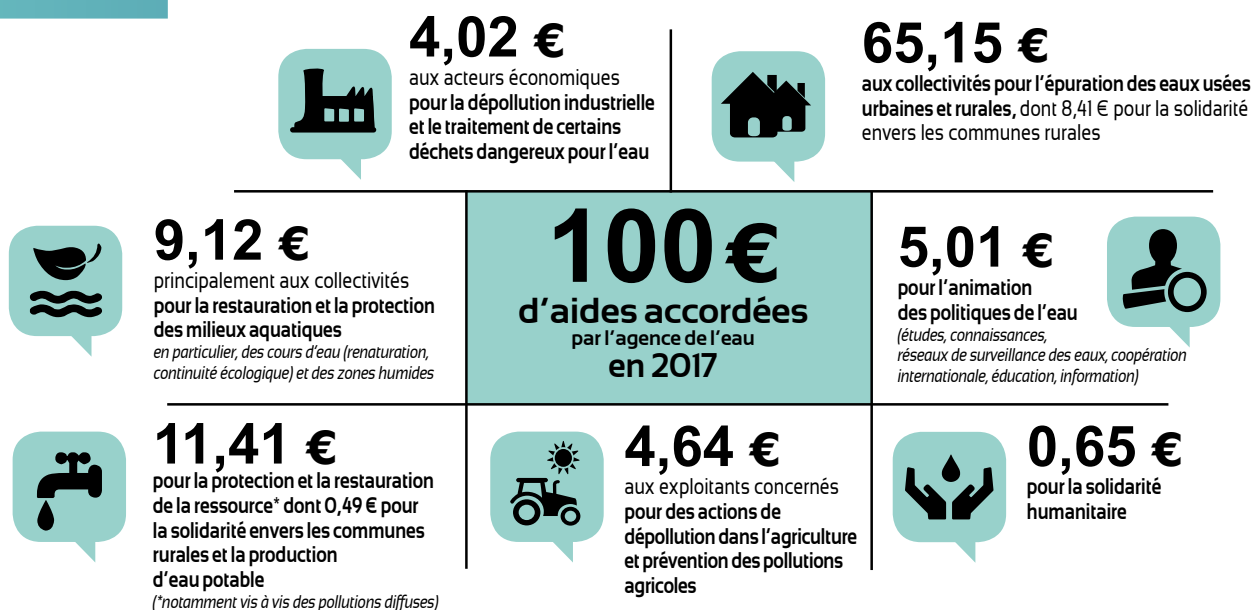
## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?  
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

# EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE *(chiffres 2017)*

## DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

## PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

## RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

## ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

## LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

## AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

## PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

## ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

### L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines... pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

### ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)  
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.

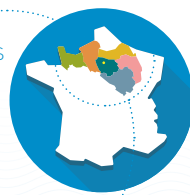
## VOS INTERLOCUTEURS

### SIÈGE

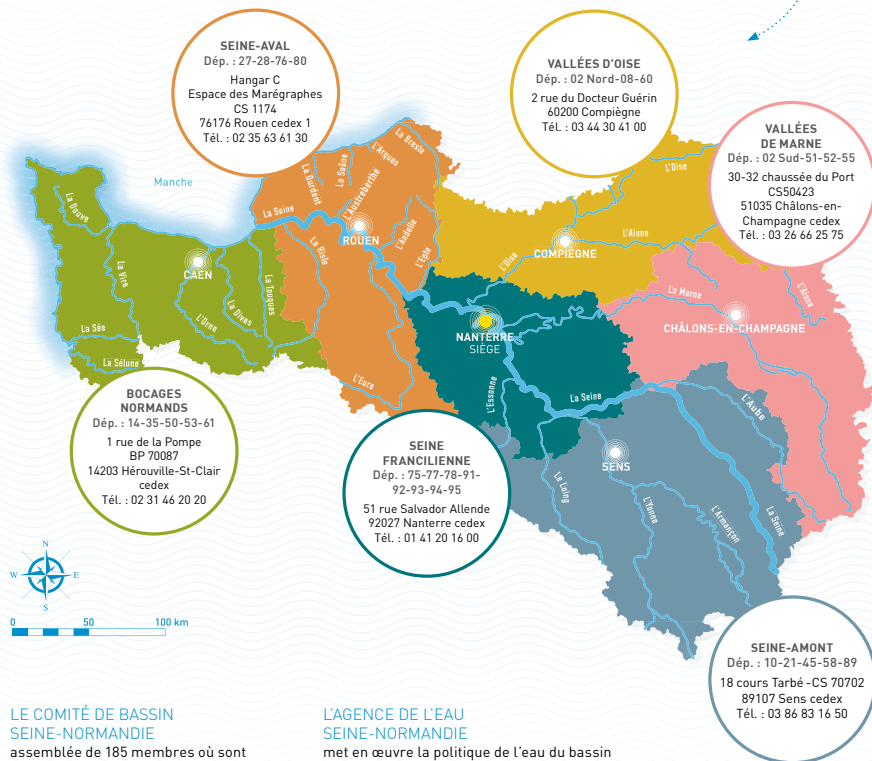
51, rue Salvador Allende  
92027 Nanterre Cedex  
Tél. : 01 41 20 16 00  
seinenormandie.communication@aesn.fr

### DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN / Collection - Normandie / Juin 2018



### LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

### L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

**ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU**

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

## L'agence de l'eau Seine-Normandie

### Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



## La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement.

Flashez directement le QRCode.

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

**LES  
AGENCES  
DE L'EAU**

ETABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE